

Règlement du Jeu-Concours

Article 1 – Organisation

La société Tisséo Ingénierie, dont le siège social est situé à [21 Bd de la Marquette bâtiment A, 31000 Toulouse](#), organise un jeu-concours intitulé "Dessine-moi le métro de tes rêves" (ci-après "le Jeu") du 12 au 16 avril 2025, inclus.

Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert aux enfants de 5 à 13 ans. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les participants doivent :

- Déposer leur dessin dans une des 3 maisons du métro de Tisséo (François Verdier, Labège et Colomiers).
- Tisséo se réserve le droit de refuser un dessin, s'il considère qu'un adulte (ou autre personne au-delà de 13 ans) à participer à sa réalisation, et/ou si celui-ci ne respecte pas les prérogatives.
Dans la mesure d'un dessin par enfant.

Article 4 – Désignation des gagnants

Les dessins seront publiés sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook Tisséo officiel, à partir du 30 avril 2025.

Les internautes sont invités à voter, du 30/04 au 4/05, pour le « meilleur » dessin, de la manière suivante :

- Liker la publication
- Commenter la publication en désignant le dessin élu

Toute participation incomplète ou non conforme au présent règlement sera considérée comme nulle.

Les 3 gagnants ayant reçu le plus de votes pour leur dessin seront contactés par mail dans un délai de 7 jours après la clôture des votes.

Article 5 – Dotation

Le Jeu permet de gagner « des lots » d'une valeur inférieure à 30€, en lien avec l'âge du gagnant.

Le prix est nominatif et ne peut être cédé à un tiers. Il ne pourra être échangé contre un autre lot ni contre sa valeur en espèces.

Article 6 – Remise des prix

Les gagnants seront contactés par mail afin d'organiser les modalités de remise du lot. En cas de non-réponse dans un délai de 5 jours, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Le gagnant en 4^{ème} position sera contacté. Et ainsi de suite.

Article 7 – Protection des données personnelles

Les données collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à Tisséo pour les besoins de la gestion du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins sans le consentement des participants, conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute contestation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : [21 Bd de la Marquette bâtiment A, 31000 Toulouse](#).

Article 10 – Modification et annulation

Tisséo se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu sans préavis en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Fait à Toulouse, le vendredi 4 avril 2025.

Organisateur : Tisséo Ingénierie.